

Ecole d'Aussac-Vadalle.

Les Instituteurs d'Aussac-Vadalle
à Monsieur le Maire

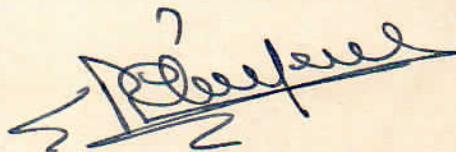
Monsieur le Maire,

Les travaux de réfection des locaux scolaires se trouvant achevés, nous avons l'honneur de vous présenter un plan sommaire d'installation de l'électricité. Cette installation pourrait comprendre :

- 1/ - un compteur communal branché dans l'escalier, à côté du compteur de la maison d'habitation.
- 2/ - deux lampes de 60 W par classe, avec interrupteurs séparés (pour économie d'utilisation)
- 3/ - une lampe de 30 W par couloir.
- 4/ - une prise de courant par classe
- 5/ - une lampe de 60 W à la cave
- 6/ - la lampe de la Horie, qui existe actuellement, serait branchée sur le circuit communal.

Nous avons l'honneur de vous demander que ces travaux d'installation électrique, dans l'intérêt s'accroissant avec la période d'hiver, soient faits en considération dès que possible.

Recevez, Monsieur le Maire, avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments distingués



Objet :
Installation de l'électricité dans les locaux scolaires.